



MAIRIE DE POYOLS

**SEANCE ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL du
18 Mai 2018
P.V. DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix huit,
Le dix huit mai à dix huit heures,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis CHAUDET, Maire.

Présents : Denis CHAUDET, Régis BARRAL, Jean-Michel JOUBERT, Hugues DELESTRE, Didier BIGARD et Georges MONTBRAND.

Absent : Jean-Paul CHARMET ayant donné pouvoir à Régis BARRAL

Secrétaire de séance : Jean-Michel JOUBERT.

La séance est ouverte à 18 h 15 ; il est procédé à l'approbation du P.V. du dernier Conseil en date du 26 Mars 2018 qui est accepté à l'unanimité. Les questions à l'ordre du jour sont ensuite examinées :

1. Entretien des espaces verts : nouveaux devis de la Croix Rouge de Recoubeau - Délibérations.

L'ESAT de RECOUBEAU a proposé deux devis distincts pour l'entretien annuel des périmètres de sécurité autour des installations de captage des deux sources alimentant le réservoir d'eau potable de POYOLS (source du RUBEL et source des COMBES). Le montant cumulé de ces 2 devis s'élève à 1 686 euros. S'agissant essentiellement de travaux de débroussaillage, il semble possible au Conseil Municipal, moyennant le concours de toutes les bonnes volontés du village et en utilisant le matériel dont dispose la Commune, de s'acquitter de cette tâche sans faire appel à des prestataires de services payants. La population sera sollicitée et l'aide apportée par chacun sera appréciée de tous ; les économies réalisées permettront l'exécution d'autres opérations qui bénéficieront à toute la population. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter le devis de l'ESAT de RECOUBEAU se rapportant à l'entretien de la Source des COMBES et rejette aussi le devis concernant la Source du RUBEL par 5 voix contre, 1 abstention et 1 vote favorable.

2. Devis pour les raccordements eau et assainissement pour les permis de construire accordés – Délibération.

Deux Entreprises ont fourni des devis pour la réalisation des travaux de raccordement d'eau et d'assainissement pour les projets ayant obtenu des Permis de Construire ces derniers temps : la S.A.R.L. FRABOULET et l'Entreprise de T.P. GRISAL. Après examen et étude de ces devis le Conseil Municipal retient l'Entreprise FRABOULET par 6 voix pour et 1 abstention pour effectuer les travaux :

- de branchement d'eau pour le chantier de la SCI Sophie CHARMET au Chemin des Buis. Montant : 2 425,57 € H.T.
- des branchements eau et assainissement pour le chantier de Monsieur DESBROSSE dans la Grande Rue. Montant : 2 559,60 € H.T.

3. Indemnités de la Trésorière, Mme ORGITELLO - Délibération.

Madame la Trésorière de Chatillon-en-Diois a établi et adressé à la Mairie de POYOLS l'Etat liquidatif pour l'année 2018 de ses Indemnités de Conseil et de Confection de Budget, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours. Ce décompte s'élève à un montant net 186,94 €. Les élus acceptent à l'unanimité le versement de ces indemnités.

4. Demande de subvention de la MARPA de Luc en Diois – Délibération.

L'Association de bénévoles ayant en charge les activités culturelles et ludiques de la MARPA de Luc en Diois a sollicité l'ensemble des municipalités de l'ancien Canton de Luc afin de pouvoir poursuivre ses diverses activités pour les personnes âgées en résidence dans cette structure. Lors de l'attribution des Subventions accordées au titre de 2018, le Conseil Municipal avait gardé en réserve une somme de 100,00 € pour pouvoir répondre aux sollicitations parvenant tardivement. Le Conseil Municipal décide par 6 voix pour et 1 abstention d'utiliser 50,00 € de cette réserve pour répondre favorablement à cette demande de subvention.

5. Refus des compteurs LINKY – Délibération.

Après la réunion publique du 19 Février 2018, la Municipalité a consulté par écrit le 26 Mars 2018 tous les résidents (permanents et saisonniers) afin de connaître leurs attentes quant au positionnement qu'ils attendaient de leurs élus dans la perspective du déploiement des compteurs électriques communicants (dits "compteurs LINKY"). La population ayant demandé sans ambiguïté (90,80%) que la Municipalité prenne une délibération s'opposant à ce projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la délibération annexée au présent P.V.

6. Point sur le stationnement Place ARCHIMBAUD.

L'article R417-12 du Code de la Route stipule "qu'est considéré comme abusif tout stationnement ininterrompu de véhicule supérieur à 7 jours". Ces dispositions seront rappelées par écrit aux propriétaires de véhicules qui stationnent abusivement Place Archimbaud avec injonction de se mettre en conformité avec cet article du code de la route. Les élus comptent sur le civisme de tous pour obtempérer spontanément à cette demande sans qu'il soit nécessaire de faire appliquer les dispositions de ce même article du Code de la Route qui précise par ailleurs "que lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3."

Les places de parking étant limitées, à l'approche de la période estivale où la problématique du stationnement se pose avec encore plus d'acuité, il est essentiel qu'il n'y ait pas de stationnement abusif pour laisser au village la fluidité de circulation indispensable à tous et garante de notre sécurité.

7. Point sur le stationnement sur les voies de POYOLS

Une discussion a eu lieu entre les élus afin de trouver les dispositions à prendre pour fixer le meilleur compromis pour tous entre la nécessité de stationner sur les voies du villages et celle de ne pas s'opposer à la fluidité de la traversée de celui-ci. Il est convenu que le Maire prendra très rapidement un arrêté pour fixer une tolérance de stationnement limitée à 30 minutes dans toutes les voies du village.

8. Participation de la Commune aux diverses manifestations proposées par les Amis de la Béoux du 22 au 27 Mai 2018

Dans le cadre des animations organisées dans le Diois à l'occasion de "la Semaine de la Nature", l'Association "Les Amis de la Béoux" propose dans la semaine du 22 au 27 Mai un programme d'activités variées ; la Municipalité heureuse de s'associer à cette opération fédératrice a décidé de s'impliquer dans ces festivités en offrant les boissons de l'apéritif programmé le 25 Mai et en mettant gracieusement à disposition le Temple pour accueillir l'exposition "Auprès de nos arbres..." et la salle du Conseil de la Mairie pour diverses activités.

9. Questions diverses.

- Jardin Collectif :

Les adhérents à cette structure ont commencé la saison avec enthousiasme. Pour leur permettre de réaliser un projet d'amélioration d'arrivée d'eau pour l'arrosage et de l'aménagement de l'ancien local à poubelle place Archimbaud en local de stockage de matériel, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge l'achat de diverses fournitures (tuyaux d'eau, planches...) à hauteur de 200,00 €

- Consommation d'électricité au temple :

Le temple a accueilli tout l'hiver diverses manifestations. Le Conseil Municipal est heureux de pouvoir héberger gracieusement toutes les Associations oeuvrant au rayonnement culturel et artistique dans le Diois mais reste vigilant sur les frais occasionnés (chauffage principalement) qui devront être répartis s'ils ne pouvaient plus être assumés en totalité par la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,
D. CHAUDET.